

La Chapelle-sur-Loire

Bulletin Municipal fin d'année 2022



SEANCES PUBLIQUES DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal se réunira en mairie

- Lundi 5 décembre à 20h30
- Lundi 9 janvier à 20h30

Affichage des éventuelles modifications et des ordres du jour en Mairie.



ECLAIRAGE PUBLIC

Dans un souci d'économie, le conseil municipal a pris la décision de modifier dans les semaines à venir l'éclairage public.

Une fois l'intervention de l'entreprise agréée pour ce changement, l'extinction de l'éclairage se fera de 21h00 à 6h15 du matin.

RECENSEMENT MILITAIRE

Les filles et les garçons nés au cours du 4^{ème} trimestre 2007 doivent se faire recenser dès le moment où ils atteignent l'âge de 16 ans.

Ils doivent pour cela se présenter en mairie munis du livret de famille.

POUBELLES EN BORD DE ROUTE

Pour rappel: la **présence de poubelles sur le trottoir** et en bord de route est formellement interdit par la loi en dehors des jours de collecte.

Si vous laissez un conteneur ou un bac en permanence dans la rue vous risquez l'envoi de l'avis d'infraction qui viendra stopper vos pratiques. En cas de non-respect des règles de la commune vous risquez une amende de 68 €, payable dans les 45 jours suivant le constat. **En cas de non-paiement à la fin de 45 jours, le montant passera à 180 €.** Si le paiement n'est toujours pas réalisé ou que la sanction est contestée, le juge du tribunal de police pourra décider du montant de la majoration selon les faits constatés. Ainsi, la présence d'un bac à ordures ménagères en permanence sur la voie publique peut amener à une amende de 750 €.

Article L2212-2 du code général des collectivités territoriales et Article L541-3 du code de l'environnement.



Mairie - 1 place Albert Ruelle - 37140 La Chapelle-sur-Loire
☎ 02.47.97.33.91 - ✉ contact@la-chapelle-sur-loire.fr

Retrouvez toute l'info de notre commune sur www.la-chapelle-sur-loire.fr

INFO DU SMIPE

Le recyclage des emballages ménagers va très prochainement progresser sur l'ensemble du territoire du SMIPE.

Dès le 2 janvier prochain, chaque usager bénéficiera de sacs jaunes pour le tri des emballages qui seront collectés une fois par semaine, **UNIQUEMENT LORSQUE VOTRE SAC EST PLEIN**

Pour la mise en place de l'opération, un rouleau de sacs jaunes sera à récupérer en mairie

vendredi 9 décembre de 8h30 à 12h30 et de 14h00 à 18h00, samedi 10 décembre de 8h30 à 12h30

(uniquement sur présentation d'un justificatif de domicile)

Dans un second temps, courant 2023, une nouvelle campagne de distribution aura lieu pour votre dotation annuelle.

A compter du 4 janvier 2023, la collecte des ordures ménagères et des sacs jaunes s'effectuera désormais sur notre commune le mercredi matin (à la place du mardi matin actuellement)

A partir du 1^{er} janvier 2023

NOUVEAU

TOUTES les barquettes et boîtes en plastique

TOUS les pots en plastique

TOUS les sacs et sachets en plastique

TOUS les films et suremballages

TOUS les EMBALLAGES se TRIENT !

TOUTES les bouteilles et flacons en plastique

TOUS les emballages métalliques

TOUTES les cartonnets et les briques alimentaires

ET TOUJOURS

INUTILE DE LES EMBOÎTER ET DE LES LAVER, IL SUFFIT DE BIEN LES VIDER



www.smipe-vta.net



CIITEO



Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture



Vallée de Loire Centre
Bully-sur-Loire et Chalonnes
inscrit sur la Liste du patrimoine mondial en 2000

RAPPEL AUX ASSOCIATIONS

Merci de nous transmettre vos articles pour le **bulletin annuel** **avant le 1er décembre** avec vos photos.

Pensez à retourner en mairie votre **demande de subvention** accompagnée du formulaire officiel **avant le 31 décembre 2022**

AUCUNE DEMANDE NE SERA ACCEPTÉE SANS CE DOCUMENT.

SITE INTERNET

Nous vous rappelons qu'un maximum d'informations relatives à la commune sont consultables:

Sur notre site internet : www.la-chapelle-sur-loire.fr

Sur notre page Facebook: Mairie de La Chapelle-sur-Loire

Sur votre smartphone **via l'application PanneauPocket**

INSCRIPTIONS SUR LES LISTES ÉLECTORALES

Les inscriptions peuvent se faire en mairie, pour cela se munir d'un justificatif de domicile et d'une pièce d'identité.

Elles peuvent également se faire en ligne sur le site [service public.fr](http://service.public.fr).

Ce site vous permet également de faire des demandes d'acte d'état-civil gratuitement et de nombreuses démarches administratives



RÉVEILLON DE LA SAINT SYLVESTRE

Le Caro de Loire organise son traditionnel **réveillon de la Saint Sylvestre** à la salle Pierre Desproges à partir de 20h **le samedi 31 décembre 2022.**

Repas et animation musicale assurée jusqu'au bout de la nuit.
75 euros par personne (15€/enfant).

Réservation et renseignements jusqu'au 5 décembre auprès de **Monsieur Dimitri SERVANT au 06.75.32.44.01**

BROYAGE DÉCHETS VERTS

Une nouvelle campagne de broyage de branchage sera organisée **entre le 16 et le 20 Janvier 2023.**

La commune mettra à disposition un broyeur pendant 2 jours et chacun, après inscription en mairie, pourra amener ses branchages (diamètre maxi. 10 cm) et les résidus vous seront remis en fin de traitement.

Inscriptions obligatoires en mairie avant le 4 janvier 2023

COLLECTE DE PAPIERS

Comme tous les ans, une collecte de papiers sera organisée au profit des écoles de La Chapelle Sur Loire **du 1er au 15 décembre.**

N'hésitez pas à stocker (*si vous le pouvez*) vos journaux et magazines afin de venir les déposer dans les containers qui seront entreposés devant l'école Germaine Héroux.



DATES A RETENIR

Décembre

- **3 décembre :** Ste Barbe des pompiers, à 16h30 à Restigné
- **4 décembre :** St Nicolas des Bateliers, à 11h30 sur les quais.
- **9 et 10 décembre :** distribution des sacs jaunes à la mairie.
- **11 décembre :** Marché de Noël du Comité des Fêtes, de 10h à 18h salle Pierre Desproges
- **31 décembre :** Réveillon de la St Sylvestre par le Caro de Loire, salle Pierre Desproges

Janvier

- **6 janvier :** Cérémonie des Vœux du Maire à 18h30 à la salle Pierre Desproges
- **14 janvier :** concert de l'Harmonie à la salle des fêtes de Benais
- **19 janvier :** AG du Club des Loisirs à la salle Pierre Desproges
- **20 janvier:** AG des Bateliers des Vents d'Galerna à la salle Pierre Desproges
- **21 janvier:** Concours de belote des Bateliers, à 13h30 à la salle Pierre Desproges
- **22 janvier:** Vide tiroirs dédié aux loisirs créatifs par les Bateliers des Vents d'Galerna, de 9h à 17h à la salle Pierre Desproges
- **31 janvier:** AG des Baladins à 20h30 salle de la gare.

